

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1862

1^{er} septembre 2007

SOMMAIRE

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.	89365	Lumédia S.A.	89330
Alternative Leaders Participations S.A. ..	89366	LuxCo 13 S.à r.l.	89355
Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l. ...	89354	Luxforge GmbH	89361
Azure Investments Europe S.A.	89346	Luxradio S.à r.l.	89330
BDO Tyburn Lane Brandenburg Fund ...	89331	Lux-Trading and Consulting Corporation Holding S.A.	89376
Belmar Participation S.A.	89331	MGP Jack S.à r.l.	89356
Bielefeld Germany	89368	MGP Pope S.à r.l.	89372
BTA Finance Luxembourg II S.A.	89362	MGP Red Mountain S.à r.l.	89371
Byzance S.A.	89361	New Trans Lux S.à r.l.	89357
Capimmo S.A.	89362	Olcese Finance S.A.	89366
Chester Opportunity 1	89357	Olcese Finance S.A.	89365
Commercial Union Management Services (Luxembourg) S.à r.l.	89331	Pentair Asia Holdings S.à r.l.	89367
Compagnie Financière d'Anvers	89366	Pentair Global S.à r.l.	89368
East Investments Holding Company s.à r.l.	89372	Pentair Holdings S.à r.l.	89367
EL.BI.PA s.à r.l.	89359	Pentair International Sàrl	89367
ETS Europe Travel Services S.à r.l.	89354	Poinsetia S.A.	89371
Exel Luxembourg 4 S.à r.l.	89361	QubicaAMF Worldwide S.à r.l.	89330
Fouress Systems S.A.	89358	R03 (Luxembourg) S.A.	89359
Hanso S.A.	89376	Raiffeisen R03 (Luxembourg) S.A.	89359
Heberger Lux S.A.	89358	Sanest-Lux S.A.	89366
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.	89361	Schenectady Luxembourg S.à r.l.	89330
I-Corp S.A.	89354	Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l.	89371
Ilusi S.à r.l.	89357	Security Capital European Realty Manage- ment Sàrl	89372
Itron Acquisition Company S. à r.l.	89376	SeeReal Technologies S.A.	89357
Jack (Cologne 20) S. à r.l.	89367	Sipam Participations S.A.	89365
Jack (Cologne 21) S. à r.l.	89365	Star Athlon S.A.	89358
Jack (Pencoed) S.à r.l.	89364	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	89364
Laty & Laty S.A.	89358	Thaddeus et Cie Holding S.A.	89376

Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, rue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 80.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086802/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08010. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Lumédia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 83.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007.

A. Sold

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007086803/2215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04728. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 47, Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 40.314.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007.

D. Fonck

Gérante

Référence de publication: 2007086805/2215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04845. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

QubicaAMF Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 376.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.906.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QubicaAMF WorldWide S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086806/6295/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07517. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Belmar Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELMAR PARTICIPATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007086809/6295/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07482. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Commercial Union Management Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 25.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007086812/4105/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06355. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

BDO Tyburn Lane Brandenburg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.978.

In the year two thousand seven, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on 5 March 2007, pending publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mrs Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting appoints as scrutineer M^e Laure Mersch, lawyer residing professionally in Luxembourg, 20, avenue Monterey.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, has been signed by the board of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list the management share and 30 class B shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the corporate object of the company in order to comply with the status of an investment company with variable capital -specialized investment fund (société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) and to replace the current text by the following:

«The Company's main purpose shall be the acquisition, development, financing, promotion, management and sale of all types of real estate assets in Germany, directly or indirectly, through shareholding companies focused on this kind of investment, also including all types of syndicated loans and bonds or debt. The Company may also grant securities, acquire interests, hold any transferable or other securities, invest its liquid assets, borrow and perform any transactions that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, in the broadest meaning of the SIF Law, and in accordance with the investment restrictions listed in these articles of association (the «Articles») and the Prospectus»;

2. Change of registered office;
3. Acceptance of the members of the supervisory board and statutory auditor's resignation and discharge;
4. Appointment of an external auditor (réviseur d'entreprises);
5. Complete restatement of the articles of association; and
6. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the legal form of the company from a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a corporate partnership limited by shares in the form of an investment company with variable capital - specialized investment fund (société à capital variable -fonds d'investissement spécialisé), without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations. The corporate partnership limited by shares in the form of an investment company with variable capital - specialized investment fund shall continue to keep the accounts held by the corporate partnership limited by shares.

Second resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg to 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, with effect as of 13 April 2007.

Third resolution

The meeting resolves to accept the resignation of all the members of the supervisory board and of the statutory auditor, and to give them discharge for the exercise of their mandates up to the date of the present deed.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint KPMG AUDIT, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, for a period ending at the annual general meeting of 2008.

Fifth resolution

The meeting resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the company, and to set them as follows:

Title I. Articles of association

Chapter I. Corporate name - Form - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Corporate name - Form. There exists between the subscribers and all those who become shareholders, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the «Law») as an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) as defined by the law of 13 February 2007 relating to the specialized investment funds (the «SIF Law»), under the corporate name BDO TYBURN LANE BRANDENBURG FUND (the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is hereby created for a limited duration. The Company will be dissolved five (5) years from the final closing date, as defined in prospectus of the Company (the «Prospectus»), with the possibility of extending the life of the Company by two 1 year extensions which will be at the discretion of the general managing partner of the Company (the «General Managing Partner»).

Art. 3. Purpose. The Company's main purpose shall be the acquisition, development, financing, promotion, management and sale of all types of real estate assets in Germany, directly or indirectly, through shareholding companies focused on this kind of investment, also including all types of syndicated loans and bonds or debt. The Company may also grant securities, acquire interests, hold any transferable or other securities, invest its liquid assets, borrow and perform any transactions that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, in the broadest meaning of the SIF

Law, and in accordance with the investment restrictions listed in these articles of association (the «Articles») and the Prospectus.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the General Managing Partner, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the General Managing Partner believes that extraordinary political, economic, or social events that could compromise the normal business of the registered office, or the easy communication from abroad with this headquarters, or from the registered office with foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until after the complete cessation of the abnormal circumstances; this provision will not have any effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital - Shares - Share classes

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by registered shares (the «Shares»). The Company's share capital is established at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31.-) Shares of no par value and will reach one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) within a period of twelve (12) months following the approval of the Company by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The share capital of the Company shall be represented by the following share classes:

(i) «Management Share»: a single share of no par value subscribed at the time of incorporation of the Company by the General Managing Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) «A1» Ordinary Shares»: a share class with no par value to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus;

(iii) «A2» Ordinary Shares»: a share class with no par value to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus;

(iv) «B» Ordinary Shares»: a share class with no par value to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus. B Ordinary Shares are issued to certain senior members, employees or officers of TYBURN LANE or to any trust, company or other vehicle holding for such persons or their family members.

The General Managing Partner may create additional share classes of shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the SIF Law. Class «A1», Class «A2» and Class «B» Shares may be issued in different further series, as determined by the General Managing Partner.

The four (4) above mentioned share classes as well as any further share class created by the General Managing Partner are hereafter referred to as the «Share Class (es)».

The Company is an undertaking for collective investment with variable capital (société d'investissement à capital variable). Accordingly, the share capital of the Company is always equal to the value of its net assets.

Variations in share capital shall therefore be effected ipso iure and without compliance with any measures which are required regarding publication and entry in the registrar of the Company.

The General Managing Partner may issue decimals of shares up to three (3) decimal places.

The General Managing Partner may issue at its own and entire discretion the Shares at the Net Asset Value (as defined hereafter) or at a price different from the Net Asset Value.

Art. 6. The general managing partner. The General Managing Partner (associé gérant commandité) of the Company will be BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. In addition to certain privileges and obligations that are the responsibility of the General Managing Partner under the present Articles, the General Managing Partner is individually and indefinitely liable for all commitments of the Company and is liable as founder of the Company.

Art. 7. Limited partners - Shareholders. The limited partners shall abstain from taking action on behalf of the Company in any manner whatsoever, except by exercising their rights as Shareholders (as defined hereafter) in general shareholders' meetings and shall only be held to the debts and losses of the Company to the extent of their contribution, provided they are not involved in a management capacity.

The limited partners and the General Managing Partner are the shareholders of the Company (the «Shareholders»).

Art. 8. Share classes. The General Managing Partner may, within the limits authorised by the present Articles and by the SIF Law, create as many Share Classes as it deems necessary according to criteria and procedures that it will define.

The Share Classes may vary in terms of their distribution policies, their currency denomination, the fees applicable to them, their marketing policies, and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner.

Art. 9. Net asset value. Determination of the net asset value per Share (the «Net Asset Value») in accordance with the International Financial Reporting Standards («IFRS») will be the responsibility of the General Managing Partner. It is calculated up to one decimal place, once a year on 31st December, unless this day falls on a Saturday, Sunday or public

bank holiday in Luxembourg, in which case it will be determined the following bank working day. The Net Asset Value is expressed in euros.

The Net Asset Value of a Share for each Share Class is determined by dividing the value of the Company's total net assets allocated to that Share Class by the total number of Shares of that Share Class then in issue and outstanding.

Initially, the percentage of total net assets to be allocated to each Share Class is equal to the percentage represented by the total number of Shares of each Share Class.

The General Managing Partner is authorised temporarily to suspend, with immediate effect, the calculation of the Net Asset Value, as well as the issue, conversion and redemption of Shares in the following circumstances:

- In any period during which a stock market or exchange that constitutes the main market or exchange where a substantial portion of the Company's investments is listed at a given time is closed, other than for ordinary closing days, or during which trading is subject to significant restrictions or suspensions;
- When a political, economic, military, monetary, social event or any case of force majeure beyond the control and influence of the Company makes the disposal of its assets under normal conditions impossible or if such disposal would be seriously detrimental to the interests of the Shareholders;
- In the event of a breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or of current prices on any market or stock exchange;
- When restrictions on foreign exchange or capital movements hinder the execution of transactions on behalf of the Company or when purchases and sales of the Company's assets cannot be executed at normal rates of exchange;
- In all cases where the General Managing Partner believes by virtue of a reasoned decision that the suspension is necessary to safeguard the general interests of the Shareholders concerned. Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, the General Managing Partner reserves the right to set the value of a Share only after executing as soon as possible, the purchases and sales of securities that are necessary and in the best interests of Shareholders. In this case, the subscription, redemption and conversion requests in the process of execution will be processed simultaneously based on the Net Asset Value so determined. Shareholders who have submitted a subscription, redemption or conversion request, if need be, will be notified of the suspension of the calculation of Net Asset Value. Pending requests may be withdrawn in writing provided that such notice is received by the Company before the end of the suspension. Pending requests will be considered on the first valuation date following the end of the suspension and prorated, and provided that the Company has sufficient cash available to meet the requirements of this situation. In the event that not all of the pending requests can be processed on the same Net Asset Value determination date, the oldest requests shall be given priority over the more recent ones.

Art. 10. Types of shares. The Shares of each Share Class shall be issued as registered shares. The General Managing Partner may decide to issue registered certificates. These Share certificates shall be signed by the General Managing Partner. This signature may be handwritten or stamped. If Share certificates are issued and the Shareholder wishes that more than a single Share certificate be issued for its Shares, the cost of these additional certificates will be borne by the Shareholder.

All registered Shares issued by the Company shall be listed in the register of Shareholders (the «Register») that shall be maintained by the General Managing Partner or by one or several persons designated for this purpose by the Company. This Register shall contain the name of each Shareholder, its residence or chosen domicile, the number and Share Class that it holds, as the case may be, the amount released for each Share and its bank information. Unless otherwise notified, the Company may consider the information contained in the Register as accurate and up-to-date, and may, in particular, use the addresses contained therein for sending notices and announcements and use the bank information for making payments.

Registered Shares will be transferred by entering the transfer in the Register after delivering to the Company a transfer form and all the documentation created for this purpose by the General Managing Partner, as well as in the event of transfer of pledge-encumbered Shares, if necessary, in writing from the General Managing Partner, the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee.

Art. 11. Loss of certificate. When a Shareholder can demonstrate to the Company that its Share certificate was misplaced, lost, stolen or destroyed a duplicate may be issued on request, on conditions that the Company will determine in accordance with applicable laws. Upon issue of a new Share certificate, which will be marked as a duplicate, the original Share certificate being replaced by the new one will be cancelled.

Damaged Share certificates may be exchanged for new certificates by order of the Company. These damaged certificates shall be returned to the Company and cancelled immediately.

The cost of the duplicate or the new certificate and any reasonable expenses incurred by the Company for the issue and registration in the Register or destruction of the old certificate shall be borne by the concerned Shareholder.

Art. 12. Limitation to share ownership. The Company may, in its entire discretion, restrict or oppose the ownership of Company's Shares to any individual or legal entity. In particular, the Company will restrict ownership of Shares of the Company by any American resident or a non Well-informed Investor. The article 2 of the SIF Law defined a Well Informed Investor as being an institutional investor, professional investor or any other investor: (i) confirming in writing that he

adheres to the status of «well-informed investor» as defined by the SIF Law; and (ii) investing a minimum of EUR 125,000.- (One Hundred and Twenty-Five Thousand Euros) in the Company; or (iii) benefiting from an assessment, by a credit institution within the meaning of the Directive 2006/48/EC, or an investment company within the meaning of the Directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its expertise, experience and knowledge to assess adequately an investment in specialized investment funds. In this respect, the Company may do the following:

- refuse the issuance of Shares and registration of transferred Shares when it appears that the issue or transfer would or may have the consequence of assigning the economic property of the Share to an American resident or a non Well-informed Investor;
- request, at any time, any person whose name appears in the Register or any other person who requests to transfer Shares to it, to provide to it all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to an American resident or a non Well-informed Investor;
- proceed to forced redemption of all or part of the Shares if it appears that an American resident or a non Well-informed Investor, either alone or together with other individuals, is the owner of the Company's Shares; and
- deny, at any general Shareholders' meeting of, the right to vote to any American resident or a non Well-informed Investor. Each occurrence of the term «American resident» in these Articles shall designate an American national, citizen or resident of the United States of America or of one of its territories or possessions or of a region subject to its jurisdiction, or persons who normally reside therein including those who have their estates or companies, or associations created or organised there.

Art. 13. Voting rights. Each Share entitles the holder to one vote at general Shareholders' meetings. All Shares vote as a single class, unless otherwise stipulated by the Luxembourg applicable laws.

Art. 14. Redemption of shares. Shares may not be redeemed on unilateral shareholder request except during periods in which the Company expressly allows redemption of said shares as decided by the General Managing Partner on a discretionary basis.

The General Managing Partner may repurchase at its own and entire discretion the Shares at the Net Asset Value or at a price different from the Net Asset Value.

Art.15. Conversion. The Company grants to its Shareholders the right to convert all or part of their Shares of one Share Class or into Shares of another Share Class, if need be, once a year, as more fully described in the Prospectus.

Art. 16. Opposition to redemption or conversion of shares. Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, notably the risk of undermining the stability or continuity of the investment strategy, the General Managing Partner may refuse a conversion request. Any such refusal must be justified.

Chapter III. Administration - Representation - Auditing

Art. 17. Management. The Company will be managed by the General Managing Partner. BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A. is the General Managing Partner.

Art. 18. Powers of the general managing partner. The General Managing Partner is invested with the broadest powers to conduct any administration acts and enactments in the interest of the Company that are not expressly delegated by law or by the Articles to the general Shareholders' meeting.

The General Managing Partner sets the general investment policy of the Company in accordance with these Articles and the Prospectus. The General Managing Partner applies the principle of risk distribution. The General Managing Partner's tasks include, without limitation, the following:

- identifying, evaluating and negotiating investment opportunities in accordance with the Company's investment policies and acquiring Investments on behalf of the Company;
- monitoring investments and taking any appropriate management actions, as and if necessary;
- monitoring and minimising all building expenses in close collaboration with each property manager;
- making decisions relating to sales, exchanges or investment transactions and, in relation to sales, exchanges and other transactions, when necessary represent, provide guarantees and indemnities;
- deciding on the allocation of proceeds from the sale of property investments between reinvestment and distribution depending on the Share Class;
- appointing one or more independent real estate assessors to assess, at least once per year at the end of each fiscal period as well as at the time of issue or redemption of shares, the buildings registered in the name of the Company or one of its real estate subsidiaries.

This real estate investment management will be assigned by the General Managing Partner to professional third-party managers (the «Property Managers»).

Real estate investment management may involve the following:

- collection of rents, charges, taxes, indexing where applicable, miscellaneous advances and deposits;

- management of leases (monitoring compliance with all obligations and in particular those incumbent upon owners and tenants);
- management of the building's insurance policies;
- daily management of the building's expenses (drawing up and signing service contracts and paying bills) and the establishment of an annual expense budget;
- building supervision (tenants' behaviour, technical maintenance, cleaning, small jobs needed to maintain the building);
- routine maintenance of the building, especially the common areas;
- preparation of estimates concerning possible large jobs (to be paid by the Company) designed to enhance the building's services.

Art. 19. Revocability of the general managing partner. The General Managing Partner may not be removed except in circumstances where it has seriously breached the Law and the Articles or in case of gross negligence.

Art. 20. Conflicts of interest. A director of the General Managing Partner may not participate in the decision-making process concerning an asset in which he has a personal interest that in any manner or form whatsoever conflicts with that of the Company.

Art. 21. Power of external representation. The Company will be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by a duly authorised director of the General Managing Partner. Moreover, the General Managing Partner may appoint a special authorised agent to represent the Company.

Art. 22. Investment adviser. The investment adviser will advise the Company on potential investments and make investment recommendations to the General Partner and the investment committee (as more fully described within the Prospectus). An investment advisory agreement will be entered into between the investment adviser and the Company which shall entitle the investment adviser to an annual fee.

Art. 23. Investment committee. The investment committee (comprising representatives of the sponsors of the Company and such other persons as the General Managing Partner may select with expertise in the commercial property market) will be if responsible for reviewing any investment recommendations received from the investment adviser and for providing input as requested to assist the board of directors of the General Managing Partner in making investment decisions.

Art. 24. Auditing. The general Shareholders' meeting shall appoint an external auditor (réviseur d'entreprises), approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, that will be responsible for auditing the Company's accounts.

In its annual report, the Company will clearly define the principles applied in making its accounts with those of the real estate companies associated with it.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 25. General meeting. The properly constituted general Shareholders' meeting of the Company (the «General Meeting») represents all Shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, make or ratify all actions related to the Company, subject to the explicit agreement of the General Managing Partner. The decisions of the Company's General Meetings amending the Articles or involving the Company with third parties must be approved by the General Managing Partner.

The following resolutions shall, among others, be reserved for the General Meeting, subject to the explicit approval of the General Managing Partner:

- amendment of the Articles of the Company;
- liquidation of the Company and appointment of liquidators;
- Company merger, split, sale or consolidation involving all or a substantial part of the Company's assets;
- transformation of the Company into a different corporate form;
- issuance of new Shares;
- revocation of manager status from the General Managing Partner; and

Art. 26. Statutory general meeting. The annual General Meeting will be held in accordance with Luxembourg law at the Company registered office or at any location established in the meeting notice on the last day in August at 2.00 pm, and for the first time in 2008. If this day is a public holiday in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the nearest following work day. The General Meeting may be held outside Luxembourg if the General Managing Partner determines that exceptional circumstances so require. All other General Meetings shall be held at the time and venues specified in the meeting notice.

Art. 27. General meeting: quorum, notice period, attendance. All General Meetings shall be chaired by the General Managing Partner. Quorums and notice periods required by Law shall apply to General Meetings if not otherwise specified in these Articles. All Shareholders may participate in the General Meetings by designating either in writing, by cable, telegram, fax or telex another person to serve as their proxy. If not otherwise specified by SIF Law or in the present

Articles, the decisions of the duly convened General Meeting are made by simple majority of the Shareholders present or represented and voting. The

General Managing Partner may determine any other conditions to be fulfilled by Shareholders to participate in the General Meetings.

Art. 28. General meeting; notice. Shareholders shall be called to meet by the General Managing Partner following notice of the meeting agenda sent by mail at least eight days prior to the date of the meeting to all Shareholders at their address contained in the Register.

Chapter V. Financial year - Annual accounts -Dividends

Art. 29. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 April and end on 31 March each year. Nonetheless, the first period shall begin on the date of creation and shall end on 31 March 2008.

Art. 30. Annual financial statements. The Company's financial statements shall be maintained in euros.

The central administration shall prepare the corporate financial statements at the end of each financial year. The corporate financial statements shall be laid out in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law.

Art. 31. Dividends. At the time of the annual General Meeting and on the recommendation of the General Managing Partner as well as in accordance with the restrictions set by the SIF Law and the Articles, the Shareholders shall rule on the amount of cash dividends to be distributed to the Share Classes.

The General Managing Partner may decide on the distribution of interim dividends to the holders of the various Share Classes at its own discretion.

The terms and conditions of such distribution will be defined by the General Partner in accordance with the Articles and the Prospectus.

All income and capital proceeds (after allowing for payment of the expenses and liabilities of the Company including the investment adviser's fee) shall be distributed by the Company (whether by way of dividend, redemption or repurchase) as follows on a portfolio investment company by portfolio investment company basis:

(a) first, to the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable) on a pro rata basis until the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable) have received an amount equal to their paid subscription in respect of such portfolio company investment;

(b) secondly, to the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable) on a pro rata basis until the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable) have received an amount equal to a preferred return of 8%; and

(c) thirdly, to the holders of the «B» Ordinary Shares on a pro rata basis until the holders of the «B» Ordinary Shares have received an amount equal to 25% of the preferred return paid pursuant to paragraph (b) above (in order to give the holders of the «B» Ordinary Shares an amount equal to 20% of the cumulative distributions of income and capital proceeds in excess of amounts distributed under paragraph above;

(d) thereafter to the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable) and the «B» Ordinary Shares in the following ratio:

(1) as to 80% to the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable) and 20% to the holders of the «B» Ordinary Shares until the gross internal rate of return of the Company («IRR») of the Company in relation to such Portfolio Investment Company is equal to 20%; and thereafter

(2) in relation to proceeds remaining after payment of (1) above, as to 70% to the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable and pro rata to their respective Commitments) and 30% to the holders of the «B» Ordinary Shares until the gross IRR of the Company in relation to such Portfolio Investment Company is equal to 25%; and thereafter

(3) in relation to proceeds remaining after payment of (1) and (2) above, as to 60% to the holders of the «A1» Ordinary Shares or «A2» Ordinary Shares (as applicable and pro rata to their respective Commitments) and 40% to the holders of the «B» Ordinary Shares if the gross IRR of the Company in relation to such Portfolio Investment Company is in excess of 25%.

Dividend payments are made to the addressees recorded in the Register. Any dividend declared that has not been claimed by its beneficiary within five years of it being awarded may no longer be claimed and will revert to the Company. No interest will be paid on a dividend declared and made available by the Company to its beneficiary.

Any income or capital proceeds received by the Company during the investment period up to a maximum amount of any paid subscription shall, at the discretion of the General Managing Partner, be available for retention by the Company and be applied by the Company to make new property investments.

Chapter VI. Dissolution and liquidation

Art. 32. Liquidation of the company. The Company may be liquidated at any time by a decision of the General Meeting voting in the same way as to amend the Articles. If the net assets of the Company become less than two-thirds of the minimum capital, that is currently EUR 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Euros), Company man-

agement shall submit the question of dissolution to the General Meeting convening without attendance conditions and deciding on a simple majority of the Shares represented at the meeting. If the capital falls below one quarter of the minimum required, the management must submit the dissolution question to the General Meeting, which will convene without conditions of attendance. The dissolution may be passed by the Shareholders owning one quarter of the Shares represented at the meeting. The meeting notice must be made in such a way that the meeting is held within forty days from the time the net assets are determined to have fallen below two-thirds or one quarter, as the case may be, of the minimum capital. At the time of dissolution, the liquidation will be executed in accordance with the SIF Law by one or more liquidators, persons or corporations authorised by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, as appointed by the General Meeting, which will establish their powers and fees. The net proceeds of the liquidation will be distributed by the liquidators to the holders of the

Shares, in proportion to the share of the Company's total net assets to which they are entitled. If the Company is subject to a liquidation that is voluntary, or subject to the Court's supervision, the liquidation will be carried out in accordance with the SIF Law, which defines the steps to be taken in order to allow Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and which also calls for all amounts unclaimed by the Shareholders at the close of the liquidation to be deposited with the Caisse des consignations. All amounts so deposited and not claimed within the legal period of limitation will revert to the State. In the event of the execution of the dissolution and liquidation of the Company, the purchase, sale and conversion of Share (s) will be suspended.

Chapter VII. General provisions

Art. 33. Amendments. These Articles may be amended from time to time as necessary, with the approval of the General Managing Partner, by a General Meeting and in accordance with conditions for quorum and voting required under Luxembourg law and the SIF Law.

Any amendment to these Articles, including dissolution and liquidation of the Company, shall be sent to the registered Shareholders at the address contained in the Register and published, when necessary, in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), and in a nationally-distributed Luxembourg daily newspaper.

Art. 34. Applicable law. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Law and the SIF Law.

Statement - Evaluation- Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at five thousand euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S' est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg constituée en vertu d'un acte du notaire précité en date du 5 mars 2007, devant encore être publié au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mme Flora Gibert, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur M^e Laure Mersch, Avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

1) Que les actionnaires représentés à l'assemblée, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que l'action de commandité et toutes les 30 actions de classe B émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société afin de la mettre en conformité avec le statut de société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé et de remplacer le texte actuel par le suivant:

La Société a pour objet principal l'acquisition, le développement, le financement, la promotion, la gestion et la vente de biens immobiliers de toute nature en Allemagne, directement ou indirectement par le biais de sociétés de participations dont l'activité est centrée sur ce type d'investissement, incluant également des prêts et obligations participatifs ou créances. La Société peut également accorder des garanties, prendre des participations, détenir toutes autres valeurs mobilières ou autres, placer ses liquidités, emprunter, et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans le sens le plus large autorisé par la loi SIF, dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les «Statuts») et le Prospectus;

2. Changement de siège social;

3. Acceptation de la démission de tous les membres du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, et décharge;

4. Désignation d'un réviseur d'entreprises;

5. Modification et réécriture des statuts; et

6. Divers.

Après discussion, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société afin de la mettre en conformité avec le statut d'une société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, sans discontinuité de son existence légale et de remplacer le texte actuel par le suivant: La Société a pour objet principal l'acquisition, le développement, le financement, la promotion, la gestion et la vente de biens immobiliers de toute nature en Allemagne, directement ou indirectement par le biais de sociétés de participations dont l'activité est centrée sur ce type d'investissement, incluant également des prêts et obligations participatifs ou créances. La Société peut également accorder des garanties, prendre des participations, détenir toutes autres valeurs mobilières ou autres, placer ses liquidités, emprunter, et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans le sens le plus large autorisé par la loi SIF, dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les «Statuts») et le Prospectus.

Le capital social et les réserves restent inchangés, ainsi que chaque élément de l'actif et du passif, amortissement, appréciation, dépréciation.

La société en commandite par actions ayant la forme d'une société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé continuera à maintenir les comptes tenus par la société en commandite par actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 13 avril 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de tous les membres du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer KPMG AUDIT, ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et réécrire les statuts de la société de la manière suivante:

Titre I^{er} . Les statuts

Chapitre I^{er} . Dénomination sociale- Forme - Durée -Objet- Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination - Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société en commandite par actions telle que définie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, telle que définie par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, (la «Loi SIF»), sous la dénomination BDO TYBURN LANE BRANDENBURG FUND (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée déterminée. La Société sera dissoute cinq (5) ans après la date finale de clôture, telle que définie dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»), avec la possibilité pour l'associé gérant-commandite (l'«Associé Gérant-Commandite») de prolonger, de façon discrétionnaire, cette durée pour deux (2) périodes supplémentaires d'une année chacune.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet principal l'acquisition, le développement, le financement, la promotion, la gestion et la vente de biens immobiliers de toute nature en Allemagne, directement ou indirectement par le biais de sociétés de participations dont l'activité est centrée sur ce type d'investissement, incluant également des prêts et obligations participatifs ou créances. La Société peut également accorder des garanties, prendre des participations, détenir toutes autres valeurs mobilières ou autres, placer ses liquidités, emprunter, et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans le sens le plus large autorisé par la loi SIF, dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les «Statuts») et le Prospectus.

Art.4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision de l'Associé Gérant-Commandite, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'Associé Gérant-Commandite estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital - Actions - Classes d'actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions nominatives (les «Actions»). Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) Actions sans désignation de valeur nominale et atteindra un million deux cents cinquante mille (EUR 1.250.000,-) dans les douze mois suivant l'approbation de la Société par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Le capital social de la Société sera représenté par les classes d'actions suivantes:

(i) «Action de commandité», une seule Action sans valeur nominale, souscrite lors de la constitution de la Société par l'Associé Gérant-Commandite de la Société.

(ii) «Actions Ordinaires «A1»»: une classe d'Actions sans valeur nominale, à souscrire par les actionnaires commanditaires selon les dispositions de ces Statuts et le Prospectus;

(iii) «Actions Ordinaires «A2»»: une classe d'Actions sans valeur nominale, à souscrire par les actionnaires commanditaires selon les dispositions de ces Statuts et le Prospectus;

(i) «Actions Ordinaires «B»»: une classe d'Actions sans valeur nominale, à souscrire par les actionnaires commanditaires selon les dispositions de ces Statuts et le Prospectus. Les Actions Ordinaires «B» seront émises en faveur de certains administrateurs, cadres ou employés de TYBURN LANE ou à toute autre trust, société ou autre organe qui les détiendront pour ces personnes ou pour les membres de leur famille. L'Associé Gérant-Commandite pourra créer des classes d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et selon les exigences de la loi SIF. Les Actions de la classe «A1», de la Classe «A2» et de la Classe «B» pourront être émises au titre de différentes séries, telles que déterminées par l'Associé Gérant-Commandite.

Les quatre (4) classes d'actions précitées ainsi que toute autre classe d'actions créée ultérieurement par l'Associé Gérant-Commandite sont désignées ci-après comme les «Classes d'actions». La Société est une société d'investissement à capital variable. En conséquence, le capital social est toujours égal à la valeur nette d'inventaire de ses actifs. Les variations du capital social se font de plein droit et sans les mesures de publicité et entrée dans le registre de la Société.

L'Associé Gérant-Commandite pourra émettre des fractions de parts, jusqu'à trois (3) décimales.

L'Associé Gérant-Commandite, à sa seule et entière discrétion, pourra émettre les Actions à la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-après) ou à un prix différent de celui de la Valeur Nette d'Inventaire.

Art. 6. L'Associé gérant-commandite. L'Associé gérant-commandite de la Société sera BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois. En sus de certains droits et dépenses qui seront à la charge de l'Associé gérant-commandite conformément aux présents Statuts, l'Associé gérant-commandite est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements de la Société et est responsable comme fondateur de la Société.

Art. 7. Les associés commanditaires actionnaires. Les associés commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires (tels que définis ci-après) lors des assemblées générales des actionnaires et ne répondront des dettes et pertes de la Société qu'à concurrence de leur apport, à condition de n'accomplir aucun acte de gestion.

Les Associés commanditaires et l'Associé gérant-commandite représentent les actionnaires du Fonds (les «Actionnaires»).

Art. 8. Compartiments - Classes d'actions. L'Associé gérant-commandite pourra, dans les limites autorisées par les présents Statuts et la Loi SIF, créer autant de Classes d'actions (les «Classes d'Actions») qu'il jugera nécessaire, selon les critères et les modalités à définir par lui.

Les Classes d'Actions pourront se distinguer par leur politique de distribution, leur devise d'expression, les commissions qui leur sont applicables, leur politique de commercialisation et/ou tout autre critère à définir par l'Associé gérant-commandite.

Art. 9. Valeur nette d'inventaire. La détermination de la valeur nette d'inventaire par Action (la «Valeur Nette d'Inventaire») est réalisée conformément aux normes internationales d'information financière («IFRS») sous la responsabilité de l'Associé Gérant-Commandite. Elle est calculée jusqu'à une (1) décimale, annuellement, le 31 décembre, sauf si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié bancaire à Luxembourg, auquel cas, la détermination se réalisera le jour ouvrable bancaire suivant. La Valeur Nette d'Inventaire est exprimée en Euro. La Valeur Nette d'Inventaire d'une action, pour chaque Classe d'Actions, est déterminée en divisant la valeur de la quotité des avoirs nets de la Société attribuée à cette Classe d'Actions par le nombre total des actions de cette Classe alors émises et en circulation.

Le pourcentage du total des avoirs nets à attribuer à chaque Classe d'Actions est, au départ, égal au pourcentage représenté par le nombre total des actions de chaque Classe.

L'Associé Gérant-Commandite est autorisé à suspendre temporairement et avec effet immédiat le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou plusieurs Compartiments, ainsi que les émissions, conversions et rachats dans les cas suivants:

- Pendant toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs, qui est le marché ou la bourse de valeurs principal où une portion substantielle des investissements de la Société à un moment donné est cotée, se trouve fermée, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;
- Lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires;
- Pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;
- Lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;
- Dès la convocation d'une Assemblée Générale au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée;
- Ainsi que dans tous les cas où l'Associé Gérant-Commandite estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des Actionnaires concernés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, rachat ou conversion supérieures à 5% des actifs nets de la Société, l'Associé Gérant-Commandite se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte de la Société, les achats et ventes de valeurs composant le portefeuille de la Société qui s'imposent et dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Dans ce cas, les demandes de souscription, rachat et conversion en instance d'exécution seront traitées simultanément sur base de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi calculée.

Les souscripteurs et Actionnaires ayant introduit une demande de souscription, rachat ou conversion seront avisés de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Les demandes en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Les demandes en suspens seront prises en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension et ce au prorata et dans la mesure où la Société dispose d'assez de liquidités pour faire face à cette variation. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne pourrait être traité lors d'une même date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

Art. 10. Nature des actions. Les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. L'Associé Gérant-Commandite peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'Actions seront signés par l'Associé Gérant-Commandite. Cette signature peut être soit manuscrite soit apposée au moyen d'une griffe. Si des certificats d'Actions sont émis et si un Actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'Actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires sera être mis à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par l'Associé Gérant-Commandite ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre devra contenir le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque Action et ses références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire soit reçu par la Société, celle-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces ainsi que les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements. Le transfert des actions nominatives se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert et de l'ensemble de la documentation établie à cet effet par

l'Associé Gérant-Commandite, ainsi qu'en cas de transfert d'actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit de l'Associé Gérant-Commandite, l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

Art. 11. Perte de titre. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément à la loi applicable. A l'émission d'un nouveau certificat d'actions sur lequel il sera marqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera annulé.

Les certificats d'actions endommagés pourront être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

Le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat seront supportés par l'Actionnaire concerné.

Art. 12. Limitation a la propriété d'actions. La Société pourra, à son entière discrétion, restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale. Plus précisément, la Société peut empêcher ou restreindre la propriété des Actions de la Société par tout résident américain ou tout investisseur non-averti. L'article 2 de la Loi SIF définit l'investisseur averti comme étant un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur:

(1) Confirmant par écrit qu'il adhère au statut d'«investisseur averti» tel que défini par la Loi SIF; et

(2) Investissant un minimum de EUR 125.000,- (Cent Vingt Cinq Mille Euros) dans la Société; ou

(3) Bénéficiant d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE

A cet effet la Société pourra:

- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait eu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'action à un résident américain ou à un investisseur non-averti;

- demander, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire un transfert d'actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par toute attestation qu'elle estimera nécessaire, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions sont ou seront la propriété économique d'un résident américain ou à un investisseur non-averti;

- procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'un résident américain ou à un investisseur non-averti, soit seul, soit avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou viole ses engagements ou garanties ou est en défaut de donner de tels engagements ou garanties que l'Associé Gérant-Commandite pourrait demander; et

- refuser, lors de toute Assemblée Générale le droit de vote à tout résident américain ou à un investisseur non-averti.

Chaque fois qu'il est utilisé dans ces Statuts, le terme «résident américain» désignera un ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses territoires ou possessions ou d'une zone soumise à sa juridiction, ou des personnes qui y résident normalement y compris celles qui y ont leur patrimoine ou les sociétés, associations y créées ou organisées.

Art. 13. Droits de vote. Chaque Action donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale. Toutes les actions voteront en tant qu'une seule Classe, à moins que la Loi ne le prévienne autrement.

Les droits attachés aux fractions d'actions sont exercés au pro rata de la fraction détenue par l'Actionnaire, à l'exception du droit de vote qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Art. 14. Rachat d'actions. Les Actions ne sont pas rachetables à la demande unilatérale des Actionnaires sauf pour les périodes pour lesquelles la Société permettra expressément le rachat des dites Actions, selon la décision discrétionnaire de l'Associé Gérant-Commandite.

L'Associé Gérant-Commandite, à sa seule et entière discrétion, pourra racheter les Actions à la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-après) ou à un prix différent de celui de la Valeur Nette d'Inventaire.

Art. 15. Conversion. La Société offre à ses Actionnaires la faculté de convertir une fois par an, si besoin, tout ou partie de leurs Actions d'une Classe d'Actions en Actions d'une autre Classe, tel que plus amplement décrit dans le Prospectus.

Art. 16. Opposition au rachat ou a la conversion. Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter de manière négative l'intérêt des Actionnaires, notamment quant au risque d'ébranlement de la stabilité ou de la continuité de la stratégie d'investissement, l'Associé Gérant-Commandite peut refuser un ordre de rachat ou de conversion. Un tel refus doit être motivé et les Actionnaires qui auront demandé le rachat ou la conversion de leurs Actions seront prévenus par lettre ou par voie de presse des raisons pour lesquelles leurs Actions n'ont pas pu être rachetées ou converties.

Chapitre III. Administration - Représentation - Contrôle

Art. 17. Gestion. La Société est gérée par l'Associé Gérant-Commandite.

BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A. est l'Associé Gérant-Commandite.

Art. 18. Pouvoirs de l'associé gérant-commandite. L'Associé Gérant-Commandite est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

L'Associé Gérant-Commandite détermine la politique générale d'investissement de la Société en conformité avec les présents Statuts et le Prospectus. Il y applique le principe de la répartition des risques. L'Associé Gérant-Commandite aura notamment mais non limitativement pour tâche:

- d'identifier, évaluer et négocier les possibilités d'investissement sur la base de la politique d'investissement de la Société et d'acquiescer des investissements pour le compte de la Société;
- de surveiller les investissements et prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la gestion le cas échéant;
- de surveiller et minimiser les frais de construction en collaboration avec chaque property manager,
- de prendre des décisions relatives à la cession, l'échange ou autre mise à disposition des investissements et, en relation avec cette cession, échange et mise à disposition, le cas échéant donner à des tiers des représentations, garanties et indemnités;
- de décider de l'affectation du produit de la cession d'investissements immobiliers entre réinvestissement ou distribution en fonction de la Classe d'Actions;
- de nommer un ou plusieurs experts immobiliers indépendants chargés d'évaluer, au moins une fois par an à la fin de chaque exercice social ainsi que lors de chaque émission ou rachat d'actions, les immeubles inscrits au nom de la Société ou d'une de ses filiales immobilières. Cette gérance peut être confiée à la discrétion de l'Associé Gérant-Commandite à des gestionnaires professionnels tiers indépendants (les «Property Managers»).

La gérance des investissements immobiliers inclut de façon non exhaustive les missions suivantes:

- la collecte des loyers, charges, taxes, indexations éventuelles, provisions et dépôts divers;
- la gestion des baux (contrôle du respect de toutes obligations et notamment celles incombant aux propriétaires et aux locataires);
- la gestion des assurances de l'immeuble;
- la gestion journalière des charges de l'immeuble (passation des contrats de service et paiement des factures) et l'établissement d'un budget annuel de charges;
- la surveillance de l'immeuble (comportement des locataires, maintenance technique, nettoyage, petits travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble);
- l'entretien courant de l'immeuble et en particulier des parties communes;
- l'établissement de propositions chiffrées concernant d'éventuels gros travaux (à la charge de la Société) visant à améliorer le standing de l'immeuble.

Art. 19. Révocabilité de l'associé gérant-commandite. L'Associé Gérant-Commandite n'est révocable que dans le cas où il aurait enfreint la Loi ou les Statuts, ou en cas de faute lourde.

Art. 20. Conflits d'intérêts. Un administrateur de l'Associé Gérant-Commandite ne peut pas participer au processus de décision concernant un bien dans lequel il possède un intérêt personnel qui, de quelque manière ou forme que ce soit, est opposé à celui de la Société.

Art. 21. Pouvoir de représentation externe. La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par un administrateur de l'Associé Gérant-Commandite dûment habilité. En outre, l'Associé Gérant-Commandite peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

Art. 22. Conseiller en investissement. Un conseiller en investissement conseillera la Société sur des investissements potentiels et recommandera des investissements à l'Associé gérant-commandite et au comité d'investissement. Un contrat de conseil en investissement sera conclu entre le conseiller en investissement et la Société qui donnera droit au conseiller en investissement à une rémunération annuelle.

Art. 23. Comité d'investissement. Le comité d'investissement (constitué par des représentants des sponsors de la Société et de toute autre personne ayant de l'expérience dans le domaine de l'immobilier commercial, sélectionnée par l'associé Gérant-Commandite) sera chargé de revoir les recommandations d'investissement transmises par le conseiller en investissements et de fournir son avis afin d'assister le conseil d'administration de l'Associé Gérant-Commandite dans ses décisions d'investissement.

Art. 24. Contrôle. L'Assemblée Générale désignera un réviseur d'entreprises, agréé par la Commission de Surveillance du Secteur financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise, qui se chargera de la vérification des comptes de la Société.

Dans son rapport annuel, la Société indiquera clairement les principes appliqués pour la consolidation de ses comptes ainsi que ceux des sociétés immobilières qui lui sont affiliées.

Chapitre IV. Assemblée générale d'actionnaires

Art. 25. Assemblée générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société et ce, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé gérant-commandite. Les décisions des Assemblées Générales de la Société modifiant les Statuts ou impliquant la Société vis-à-vis de tierces parties doivent être approuvées par l'Associé gérant-commandite. Les résolutions suivantes seront, entre autres, réservées à l'Assemblée Générale et ce sous réserve de l'accord exprès de l'Associé gérant-commandite:

- modification des Statuts de la Société;
- liquidation de la Société et nomination de liquidateurs;
- fusion, scission de la Société, cession ou consolidation impliquant tout ou une partie substantielle des actifs de la Société;
- transformation de la Société en une autre forme sociale;
- émission de nouvelles actions;
- révocation du gérant en qualité d'associé gérant commandité;

Art. 26. Assemblée générale statutaire. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois d'août à 14 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir hors du Luxembourg si l'Associé Gérant-Commandite constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 27. Assemblée générale: Quorum, Délai, Participations. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Gérant-Commandite. Les quorums et délais requis par la Loi régleront les Assemblées Générales de la Société dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par télex, une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé par la Loi SIF ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants. L'Associé gérant-commandite peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 28. Assemblée générale: convocation. Les Actionnaires seront appelés à se réunir par l'Associé gérant-commandite à la suite d'une convocation énonçant l'ordre du jour et envoyée par courrier au moins huit jours avant la date de l'Assemblée Générale à tous les Actionnaires aux adresses portées au Registre.

Chapitre V. Exercice social- Comptes annuels - Dividendes

Art. 29. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de chaque année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 mars 2008.

Art. 30. Comptes annuels. Les comptes de la Société seront tenus en euro. L'administration centrale préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 31. Dividendes. Lors de l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition de l'Associé gérant-commandite et dans les limites prévues par les présents Statuts, les Actionnaires statuent sur le montant du dividende en espèces à distribuer aux Classes d'Actions.

L'Associé Gérant-Commandite peut décider de façon discrétionnaire de la distribution de dividendes intérimaires aux détenteurs des différentes Classes d'Actions. Les modalités, termes et conditions d'une telle distribution seront définis par l'Associé gérant-commandite conformément aux Statuts et au Prospectus.

Tous les revenus et produits de capital (après allocation du paiement des dépenses et des dettes de la Société incluant les commissions du conseiller d'investissement) seront distribués par la Société (soit par voie de dividende, de remboursement ou de rachat) sur la base du «portefeuille de société d'investissement par portefeuille de société d'investissement» et ce comme suit:

(a) premièrement, aux porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des Actions Ordinaires «A2» (le cas échéant) au pro rata de leur participation jusqu'à ce que les porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des actions Ordinaires «A2» (le cas échéant) aient reçu un montant égal au montant libéré de leur souscription, au regard d'un tel portefeuille de société d'investissement;

(b) deuxièmement, aux porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des Actions Ordinaires «A2» (le cas échéant) au pro rata de leur participation jusqu'à ce que les porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des actions Ordinaires «A2» (le cas échéant) aient reçu un montant égal à une rémunération préférentielle de 8%; et

(c) troisièmement aux porteurs des Actions Ordinaires «B» au pro rata de leur participation jusqu'à ce que les porteurs des Actions Ordinaires «B» aient reçu un montant égal à 25% de la rémunération préférentielle payée conformément au paragraphe (b) ci-dessus (de façon à distribuer aux porteurs des Actions Ordinaires «B» un montant égal à 20% des distributions cumulées de revenus et produits du capital excédant les montants distribués au paragraphe précédent;

(d) Finalement aux porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des Actions Ordinaires «A2» (le cas échéant) et aux porteurs des Actions Ordinaires «B» selon le ratio suivant:

(1) 80%) aux porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des Actions Ordinaires «A2» (le cas échéant) et 20% aux porteurs des Actions Ordinaires «B» jusqu'à ce que le internal rate of return brut de la Société («IRR») relatif à ce portefeuille de société d'investissement soit égal à 20%; et

(2) concernant les revenus restants après paiement effectué selon le (1) ci-dessus, 70% aux porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des Actions Ordinaires «A2» (le cas échéant et au pro rata de leurs engagements respectifs) et 30% aux porteurs des Actions Ordinaires «B» jusqu'à ce que l'IRR brut de la Société relatif à ce portefeuille de société d'investissement soit égal à 25%; et

(3) concernant les revenus restants après paiement effectué selon les (1) ci-dessus (2) ci-dessus, 60% aux porteurs des Actions Ordinaires «A1» ou des Actions Ordinaires «A2» (le cas échéant et au pro rata de leurs engagements respectifs) et 40% aux porteurs des Actions Ordinaires «B» jusqu'à ce que l'IRR brut de la Société relatif à ce portefeuille de société d'investissement dépasse 25%. Le paiement des dividendes se fait, pour les Actionnaires nominatifs, à l'adresse portée au Registre.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire. Tout revenu ou produit du capital reçu par la Société pendant la période d'investissement jusqu'à un montant maximum de toute souscription libérée, à la discrétion de l'Associé Gérant-Commandite, seront à la disposition de la Société afin d'être utilisé par la Société pour faire des nouveaux investissements immobiliers.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 32. Liquidation of the company. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. Si l'actif net de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, soit actuellement EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros), la gérance de la Société doit soumettre la question de sa dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum, la gérance doit soumettre la question de la dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence. La dissolution pourra être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée. La convocation doit se faire de manière à ce que l'Assemblée Générale soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Lors de la dissolution, la liquidation s'opérera conformément à la Loi SIF par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales agréées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de la Classe d'Actions correspondante, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets de la Société. If the Company is subject to a liquidation that is voluntary, or subject to the Court's supervision, the liquidation will be carried out in accordance with the SIF Law, which defines the steps to be taken in order to allow Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and which also calls for all amounts unclaimed by the Shareholders at the close of the liquidation to be deposited with the Caisse de consignation. All amounts so deposited and not claimed within the legal period of limitation will revert to the State. Si la Société fait l'objet d'une liquidation volontaire, ou soumise à la surveillance du tribunal, la liquidation sera effectuée conformément à la Loi SIF, qui définit les étapes devant être remplies pour permettre aux Actionnaires de participer à la distribution des revenus de liquidation et qui requiert également que toutes les sommes non réclamées par les Actionnaires à la fin de la liquidation soient déposées à la Caisse des consignations.

Au cas où il serait procédé à la dissolution et à la liquidation de la Société, tout achat, vente ou conversion d'action(s) seront suspendues.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 33. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, avec l'approbation de l'Associé Gérant-Commandite, par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi et la Loi SIF. Toute modification des Statuts, y compris la dissolution et la mise en liquidation de la Société, sera adressée aux Actionnaires nominatifs à l'adresse figurant dans le Registre et publiée, le cas échéant, au Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), et dans un quotidien luxembourgeois à tirage national.

Art. 34. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et la Loi SIF.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la Loi sont remplies.

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société ou qui reviennent à sa charge en raison de sa constitution est estimé à environ cinq mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite dans la langue des comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: F. Gibert, L. Mersch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, Relation: LAC/2007/4822. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007087145/211/829.

(070097437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Azure Investments Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 129.857.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Usm, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg section B, under the number 104,192,

here represented by Mrs Séverine Lambert, secretary, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company («société anonyme») to establish as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a public limited company: («société anonyme») under the name of AZURE INVESTMENTS EUROPE S.A.

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realize them by sale,

exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at fifty thousand Euro (50,000.- EUR), represented by five hundred (500) shares, with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company.

However, if the company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the company are held by one single shareholder, the company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the board of directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors.

The board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 7. Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. The company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of June at 9.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the board of directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.
- 3) Exceptionally, the first managing director may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifty thousand Euros (50,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred and fifty Euros.

Decisions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

a) Mr Graeme Witts, chartered accountant, born on May 28, 1938 in Weston-Super-Mare, (Great-Britain), residing in l'Hermitage, Les Varines, St Saviour, JE2 7SB, Jersey, Chairman;

b) Mr Richard Hawel, Company director, born on August 14, 1964 in St Helier, (Jersey), residing in L-1528 Luxembourg, 28A, rue Jean-Pierre Brasseur;

c) Mr Richard Williams, finance director, born on April 15, 1968 in Oxford, (Great-Britain), residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

3. The following is appointed as statutory auditor of the Company:

Mr Marco Ries, auditor («réviseur d'entreprises»), born on January 6, 1959 in Esch-sur-Alzette, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

4. The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2012.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Graeme Witts, prenamed, as managing director of the company.

6. The registered address of the Company is set at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.192,

ici représentée par Madame Séverine Lambert, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AZURE INVESTMENTS EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous la forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la société pourra employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types de titres cessibles, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir tous titres, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat ou de toute autre manière, ainsi que les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange. La société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt substantiel direct ou indirect.

La société pourra aussi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation et le développement de son objet.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique),

sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

P. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies

par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi de juin à 09.00 heures à Luxembourg sur siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, dûment représentée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Graeme Witts, expert comptable, né le 28 mai 1938 à Weston-Super-Mare, (Grande-Bretagne), demeurant à l'Hermitage, Les Varines, St Saviour, JE2 7SB, Jersey, Président;
 - b) Monsieur Richard Hawel, administrateur de sociétés, né le 14 août 1964 à St Helier, Jersey, demeurant à L-1528 Luxembourg, 28A, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - c) Monsieur Richard Williams, directeur financier, né le 15 avril 1968 à Oxford, (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2012.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3 des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Graeme Witts, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société.

6. Le siège de la Société est fixé au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2007. Relation: GRE/2007/3136. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007087824/231/441.

(070097921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

ETS Europe Travel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5431 Lenningen, 46, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 108.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087519/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09688. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 9, um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 108.100.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087517/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09687. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

I-Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 41.446.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087515/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09684. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

LuxCo 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.123.

In the year two thousand seven, on the eighth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LuxCo 12 S.à r.l., a company with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 124.120,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 7th, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LuxCo 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on January 23, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 583 on April 11, 2007,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of fifty-five thousand nine hundred and twenty-five euro (55,925.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to the amount of sixty-eight thousand four hundred and twenty-five euro (68,425.- EUR) by the issuance of two thousand two hundred thirty-seven (2,237) new shares with a par value of twenty-five (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the two thousand two hundred thirty-seven (2,237) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of fifty-five thousand nine hundred and twenty-five euro (55,925.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at sixty-eight thousand four hundred and twenty-five euro (68,425.- EUR), represented by two thousand seven hundred thirty-seven (2,737) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LuxCo 12 S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124.120,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LuxCo 13 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 23 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 583 du 11 avril 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (55.925,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à soixante-huit mille quatre cent vingt-cinq euros (68.425,- EUR) par l'émission de deux mille deux cent trente-sept (2.237) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les deux mille deux cent trente-sept (2.237) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de cinquante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros (55.925,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante huit mille quatre cent vingt cinq euros (68.425,- EUR), représenté par deux mille sept cent trente-sept (2.737) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12739. — Reçu 559,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007089208/220/92.

(070099788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.199.225,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP JACK S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086909/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06483. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086910/242/12.

(070096245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Chester Opportunity 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour CHESTER OPPORTUNITY 1 S.à.r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087056/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08152. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Ilusi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ILUSI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087060/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07600. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

New Trans Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour NEW TRANS LUX S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007087061/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07599. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Star Athlon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 59.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007087600/202/12.

(070097672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Heberger Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 13, rue du Baumbusch.
R.C.S. Luxembourg B 108.408.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087526/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08288. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Fouress Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087524/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08285. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Laty & Laty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087514/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09686. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070098231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

EL.BI.PA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 71.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087509/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09685. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070098224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

**R03 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Raiffeisen R03 (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.513.

L'an deux mille sept, le onze juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAIFFEISEN R03 (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée par acte notarié, en date du 23 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 155 du 29 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 6 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 968 du 29 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emilie Dougnac-Pale, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la société en R03 (LUXEMBOURG) S.A.
- 2) Modification de l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en R03 (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. premier alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de R03 (LUXEMBOURG) S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the eleventh of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RAIFFEISEN 03 (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituted by a notarial deed August 23rd, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 155 of January 29th, 2002 and the Articles of Incorporation have been modified pursuant to a notarial deed dated July 6th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 968 of September 29th, 2004.

The meeting was opened by Mrs Sophie Theisen, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, juriste, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emilie Dougnac-Pale, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into R03 (LUXEMBOURG) S.A.;
2. Subsequent amendment of Article 1, 1st paragraph of the Articles of Incorporation;
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company into R03 (LUXEMBOURG) S.A.

Second resolution

As a consequence, the general meeting decides to amend the first paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation, which will now reads as follows:

« **Art. 1. first paragraph.** The Company will exist under the name of R03 (LUXEMBOURG) S.A.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty euro (950,- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Signé: S. Theisen, M. Nezar, E. Dougnac-Pale, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. LAC/2007/12753. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007089221/220/93.

(070099785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Byzance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 (couvrant la période du 24 février 2006 au 31 décembre 2006) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086815/578/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07159. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Exel Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 812.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086861/242/13.

(070096419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 849.950,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086883/242/13.

(070096432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Luxforge GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 95.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086886/242/12.

(070096434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

BTA Finance Luxembourg II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086889/242/12.

(070096320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Capimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.897.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur José Manuel Dos Santos Martins, ouvrier, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich.
2. Monsieur Thierry Giacometti, ouvrier, demeurant à L-8814 Bigonville, 32, rue Principale.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPIMMO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Foetz.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- euros) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,-euros) chacune.

Les actions sont au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de septembre à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.) Monsieur José Manuel dos Santos Martins, prénommé	50 actions
2.) Monsieur Thierry Giacometti, prénommé	50 actions
Total: cent	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 2 6 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Giancarlo Giacometti, entrepreneur, demeurant à L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.
 - b) Monsieur José Manuel Dos Santos Martins, prénommé.
 - c) Monsieur Thierry Giacometti, prénommé. Monsieur Thierry Giacometti, prénommé, est nommé administrateur-délégué.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Jean-Yves Bigot, comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 13, boulevard Hildegarde.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Dos Santos Martins, T. Giacometti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2007. Relation: EAC/2007/6807. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007088314/203/120.

(070098715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.675,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007086908/242/13.

(070096236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.560,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACK (PENCOED) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086911/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06541. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Jack (Cologne 21) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.025,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACK (COLOGNE 21) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086941/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06564. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.442.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087511/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08292. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sipam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087500/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08170. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Olcese Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.856.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087497/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08168. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Alternative Leaders Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087507/2948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07825. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Olcese Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087490/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08162. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Compagnie Financière d'Anvers, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.573.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087488/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08159. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sanest-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.290.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087486/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08763. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Jack (Cologne 20) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.949.025,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jack (Cologne 20) S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086952/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06551. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pentair Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 105.546.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087466/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04829. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pentair Asia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.548.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087468/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04832. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pentair International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.928.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087470/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04836. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087472/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04840. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Bielefeld Germany, Société Anonyme.

Capital social: EUR 496.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.953.

In the year two thousand and seven on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of BIELEFELD GERMANY, a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), incorporated pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, enacted on December 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 541 of 5 April 2007 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 123.953 (the «Company»).

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794 (the «Sole Shareholder»);

Here represented by Annick Braquet, jurist, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 465,000.- (four hundred sixty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to EUR 496,000.- (four hundred ninety-six thousand euro) by the issue of 4,650 (four thousand six hundred fifty) new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each;

2. Subscription, intervention and payment of the 4,650 new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 465,000.- (four hundred sixty-five thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to EUR 496,000.- (four hundred ninety-six thousand euro) by the issue of 4,650 (four thousand six hundred fifty) new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, fully paid up by a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 465,000.- (four hundred sixty-five thousand euro) by contribution in cash.

The list of subscribers and the number of shares subscribed by them was submitted to the notary. The said list, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Evidence of transfer to the Company of such contributions was given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate issued by FORTIS BANK on June 26, 2007.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 496,000.- (four hundred ninety-six thousand euro) divided into 4,960 (four thousand nine hundred sixty) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 10,000,000.- (ten million euro) which shall be represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be and the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,800.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le vingt six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise BIE-LEFELD GERMANY, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

541 du 5 avril 2007 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123. 953 (la «Société»).

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9 Merrion Square, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 269794 (l'«Actionnaire Unique»);

Ici représentée par Annick Braquet, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'associé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 465.000,- EUR (quatre cent soixante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 496.000,- EUR (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) par l'émission de 4.650 (quatre mille six cent cinquante) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune;

2. Souscription, intervention et émission de 4.650 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, par apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 465.000,- EUR (quatre cent soixante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 496.000,- EUR (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) par l'émission de 4.650 (quatre mille six cent cinquante) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 465.000,- EUR (quatre cent soixante-cinq mille euros) par apport en numéraire.

La liste des souscripteurs et le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux a été soumise au notaire. Ladite liste restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La preuve du transfert des apports faits à la Société a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds de la FORTIS BANQUE en date du 26 juin 2007.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros), divisé en 4.960 (quatre mille neuf cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) et sera composé de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 6.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16514. — Reçu 4.650 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089109/242/160.

(070100000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Poinsetia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 35.680.

Le bilan au 31 mars 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087052/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07789. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

MGP Red Mountain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP RED MOUNTAIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086942/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06496. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.318.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de SEALED AIR CORPORATION, société mère de SEALED AIR LUXEMBOURG (I) S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007086947/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08013. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST INVESTMENTS HOLDING COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086948/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06569. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

MGP Pope S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP POPE S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007086955/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06535. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Security Capital European Realty Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 61.388.

In the year two thousand and seven, on the twenty-six June, at 11.00 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the trade and companies' register in Luxembourg under section B number 61.388, incorporated pursuant to a deed of the notary, Maître Frank Baden, residing in Luxembourg, on the 4 November 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 December 1997, number 701. The articles of incorporation were last modified by a notarial deed on 4 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 12 July 2005, number 683.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with M^e Manfred Hoffmann, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary M^e Susanne Krapp, lawyer, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer M^e Constanze Jacobs, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Change of article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to determine that in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances;
- 2) Insertion of a new article 14bis in order to include rules in relation to the administration of the Company by a board of managers;
- 3) Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolves to change article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to determine that in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances.

The article 14 of the articles of incorporation of the Company will henceforth read as follows:

«The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. Vis-à-vis third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which determines the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.»

Second Resolution

The meeting resolves to insert of a new article 14bis in the articles of incorporation of the Company in order to include rules in relation to the administration of the Company by a board of managers.

The new article 14bis will have the following content:

«In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or

otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is closed at 11.30 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin, à 11.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 61.388, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, notaire demeurant à Luxembourg, le 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 décembre 1997, numéro 701. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 4 mars 2005, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juillet 2005, numéro 683.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M^e Manfred Hoffmann, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M^e Susanne Krapp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M^e Constanze Jacobs, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 14 des statuts de la Société pour déterminer que dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances;

2) Insertion d'un nouveau article 14bis pour incorporer des règles d'administration de la Société par un conseil de gérance;

3) Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour déterminer que dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

L'article 14 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide l'insertion d'un nouveau article 14bis dans les statuts de la Société pour incorporer des règles d'administration de la Société par un conseil de gérance.

Le nouvel article 14bis aura la teneur suivante:

«Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont portés à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et années qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hoffmann, S. Krapp, C. Jacobs, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16218. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089080/242/184.

(070099761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Hanso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 59.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086949/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08059. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Lux-Trading and Consulting Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 38.942.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086950/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08057. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Itron Acquisition Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.022.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087586/5770/10.

(070098194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Thaddeus et Cie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 47.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086953/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08054. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.
